

## 7. LES PROGRÈS RÉALISÉS PAR LES GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX ET TERRITORIAUX EN VUE DE L'ACHÈVEMENT DES RÉSEAUX

---

Étant donné que les gouvernements provinciaux ont la responsabilité constitutionnelle des terres et des ressources naturelles, l'avenir du réseau de zones protégées du Canada dépend dans une large mesure de leurs initiatives. Comme dans le cas des deux gouvernements territoriaux, ils manifestent un intérêt croissant pour l'établissement de réseaux de zones protégées afin de préserver leur patrimoine naturel. Les progrès réalisés par chacun de ces gouvernements varient : les efforts de préservation de chacune de ces compétences en sont à des étapes différentes. La présente section devrait vous donner une idée des progrès réalisés par ces gouvernements.

### Progrès du gouvernement du Yukon

#### 1) Nouvelles zones protégées

Aucune nouvelle zone désignée n'a été désignée en 1991-92.

#### 2) Progrès relatifs à la planification des réseaux

- En juillet 1992, le plan du réseau des parcs du Yukon a été terminé et publié par le ministre des Ressources renouvelables. Ce plan décrit huit paysages de parcs et 22 écorégions qui serviront d'unités administratives pour le choix de parcs, la planification de la gestion des parcs et la planification de l'interprétation. Ce plan de réseau présente les moyens devant permettre de parvenir à la représentation de chacune des écorégions du Yukon.
- La politique des parcs et des loisirs extérieurs du Yukon a été approuvée par le Cabinet en septembre 1991.
- Les modifications relatives à la protection de l'habitat ont été adoptées et permettent de créer des zones de protection de l'habitat (ZPH). Cette nouvelle initiative permettra la gestion efficace des principaux habitats fauniques dans tout le Yukon. De façon fonctionnelle, les ZPH seront créées pour entrer en vigueur aux dates auxquelles les ententes finales avec les Premières Nations du Yukon seront proclamées.

#### 3) Mesures prévues pour 1992-93

- La planification du réseau pour la région paysagère Porcupine/Peel (numéro 7) sera réalisée pour :